

FABRIQUE D'EGLISE

EPUB- Paroisse de Mons-centre
à MONS

Numéro de Fabrique : 5102

Numéro d'entreprise : 0215815102

COMPTÉ POUR L'EXERCICE 2020

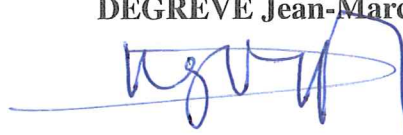
Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de Mons, le ... 22 février 2021 ...

**Le Secrétaire,
URBAIN Annie**



**Le Président,
DEGREVE Jean-Marc**



Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de Mons, le

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

FORMULAIRE SIGNALÉTIQUE
à annexer à l'envoi de votre dossier à la tutelle

ADRESSE OFFICIELLE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT
CHARGÉ DE LA GESTION DU TEMPOREL DES CULTES RECONNUS

Numéro BCE : 0215815102

Nom de l'établissement : Fabrique d'église EPUB- Paroisse de Mons-centre
Rue et n° : Boulevard dolez, 17
Code postal et localité : 7000 MONS
Téléphone / GSM : 065875413
Adresse mail :

COORDONNÉES DES MEMBRES

Président

Nom et prénom : Président DEGREVE Jean-Marc
Rue et n° : Place du Parc , 8/4
Code postal et localité : 7000 MONS
Téléphone / GSM : 0479953233
Adresse mail : jemadeg@gmail.com

Secrétaire

Nom et prénom : Secrétaire URBAIN Annie
Rue et n° : Allée des Bouleaux, 6
Code postal et localité : 7000 MONS
Téléphone / GSM : 065336795
Adresse mail : annie.urbain@yahoo.fr

Trésorier

Nom et prénom : Trésorière GHISLAIN Nadine
Rue et n° : Chemin à Baraques, 82
Code postal et localité : 7000 MONS
Téléphone / GSM : 065316881
Adresse mail : nadineghislain@hotmail.com

Les autres membres (Nom et prénom)

DIEZ Jean-Claude DEWILDE Jacques

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

Au choix (biffer les mentions inutiles)

adresse officielle	adresse du président	adresse du secrétaire	adresse du trésorier
--------------------	---------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DU CONSEIL DE FABRIQUE

Notes :

1. Le compte de l'année 2020 comporte :
 - A) toutes les recettes reçues en 2020 et aussi celles reçues avant la clôture du compte 2020, (en mars 2021) et relatives à l'exercice 2020.
 - B) toutes les dépenses effectuées en 2020 et aussi celles engagées avant le 31 décembre 2020 et payées (bon de commande ou mention de la date de commande sur la facture) avant la clôture 2020 (en mars 2021) et relatives à l'exercice 2020.
2. Article 43 des dépenses : Annexer au mandat de paiement une photocopie du listing informatisé de l'obituaire.
3. Joindre un état détaillé de la situation patrimoniale (financière et immobilière).
4. Joindre l'ensemble des extraits de compte.

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des recettes effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Chapitre 1 - Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons	8.525,00	9.317,88		
2. Fermage biens en argent				
3. Fermage en nature, évaluation en argent				
4. Rentes foncières en argent				
5. Rentes en nature, évaluation en argent				
6. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
7. Intérêts de fonds placés en rentes sur l'Etat				
8. Intérêts de fonds placés à la caisse d'épargne				
9. Intérêts de fonds placés en autres valeurs				
10. Coupe de bois				
11. Produits du cimetière, vente d'herbes				
12. Produits des chaises, bancs, tribunes				
13. Produits des troncs, quêtes	3.250,00	2.750,00		
14. Droits de l'église dans les inhumations				
15. Supplément communal pour les frais ordinaires du culte	16.996,22	16.996,22		
16. Autres recettes ordinaires				
16a. intérêts cpte courant				
16b. Autres recettes :				
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	28.771,22	29.064,10		
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Chapitre 2 - Recettes extraordinaires				
17. Reliquat du compte de l'année précédente		17.385,34		
18. Excédent présumé de l'exercice courant	11.625,78			
19. Emprunts				
20. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc				
21. Remboursement de capitaux				
22. Donations, legs				
23. Subsidés extr. commune				
24. Subsidés extr. Province				
25. Subsidés extraord. R.W.				
26. Autres:		258,70		
26a. remboursement garanties locatives				
26b. reliquat Intervention communale 2012				
26c. solde charg ept 2012				
27. Subsidés extraord. R.W.				
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	11.625,78	17.644,04		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	40.397,00	46.708,14		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Chapitre 1 - Dépenses				
1. Pain pour la communion				
2. Vin	120,00	23,84		
3. Chauffage et éclairage de l'église	3.800,00	2.089,05		
4. Eclairage				
5. Autres				
5. Autres				
5a. Autres : Eaux	550,00	281,46		
5c. Autres :				
6. Entretien des vases sacrés				
7. Entretien des meubles et ustens. de l'église et la sacristie				
8. Blanchissage et raccommodage du linge				
9. Entretien de la garde-robe ecclésiastique	50,00			
10. Nettoyement de l'Eglise	150,00	141,03		
11. Autres :				
11. Autres :				
11a. Autres :				
11b. Autres :				
12. Achat de vases sacrés				
13. Achat de meubles et ustensiles	100,00	14,40		
14. Achat linge				
15. Achat livres religieux	500,00	324,50		
Total CHAPITRE I - DEPENSES	5.270,00	2.874,28		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Chapitre 2 - Dépenses ordinaires				
16. Traitement du concierge				
17. Traitement du sacristain				
18. Traitement des chantres				
19. Traitement de l'organiste	1.700,00	420,00		
20. Traitement du souffleur				
21. Traitement des sonneurs				
22. Traitement du marguillier				
23. Traitement d'autres employés	1.400,00	539,45		
24. Entretien et réparations de l'église	2.500,00	135,81		
25. Entretien et réparation de la sacristie	150,00			
26. Entretien du cimetière				
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	5.750,00	1.095,26		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	le Conseil Communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	5.750,00	1.095,26		
27. Entretien du presbytère	2.500,00			
28. Entretien d'autres propriétés bâties				
29. Entretien de l'orgue	1.000,00	778,03		
30. Entretien des cloches				
31. Entretien de l'horloge				
32. Entretien autres				
32. Entretien autres				
32a. Entretien de la sonorisation	50,00			
32b. Nettoyage extérieur (vitres et abords)	600,00	305,00		
32c. Chauffage	800,00	120,59		
32d. Sécurité incendie	2.500,00	557,94		
32e. Entretien divers				
33. Supplément de traitement au pasteur				
34. Supplément traitement au pasteur adjoint				
35. Indemnité au pasteur auxiliaire	6.000,00	6.000,00		
36. Honoraires des prédicateurs	200,00			
37. Visites pastorales	2.400,00	2.400,00		
38. Remises allouées au trésorier	500,00	500,00		
39. Intérêts de capitaux dus				
40. Papiers, plumes, enres, registres, imprimés, etc.	600,00	326,52		
41. Frais de correspondance, ports de lettres, etc				
41a. Frais de correspondance, ports de lettres, etc	322,40	322,40		
41b. Frais téléphone communications	1.327,60	1.190,98		
42. Contributions	2.000,00	1.839,78		
43. Assurance contre l'incendie	1.250,00	1.055,51		
44. Fonds de réserve				
45. Autres dépenses ordinaires				
45. Autres dépenses ordinaires				
45a. Autres assurances (RC, Chemin du travail.....)	235,90	235,90		
45b. Festivités	314,10	45,00		
45c. Frais bancaires	50,00	37,56		
45d. Achat de matériels (remplacement)	500,00	258,94		
45e. Participation frais du pasteur				
45f. Sabam	101,87	101,87		
45g. Charges emprunts Ville: amortissement+intérêts				
45h. Convention avec la ville	5.000,00	5.000,00		
45i. Frais de gestion locative	1.125,13			
45j. Dépenses diverses				
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	35.127,00	22.171,28		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Chapitre 2 - Dépenses extraordinaires				
46. Déficit du compte de l'année				
47. Déficit présumé de l'exercice				
48. Placement de capitaux				
49. Achat de vases sacrés, linge, livres, meubles et ustensiles non compris au chapitre premier				
50. Décoration et embellissement de l'église				
50. Décoration et embellissement de l'église				
50b. Avantages sociaux employés				
51. Grosses réparations, construction de l'église				
52. Grosses réparations du cimetière				
53. Grosses réparations du presbytère				
54. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
55. Frais de procédure				
56. Autres dépenses extraordinaires				
56. Autres dépenses extraordinaires				
56a. Autres dépenses extraordinaires				
56b. Autres dépenses extraordinaires				
56c. Dépense budg. non réalisées en 2012				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép. autres propr.				
60. Frais de procédure				
61. Autres dépenses extraord.				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	40.397,00	25.045,56		

RECETTES

40.397,00 46.708,14

DÉPENSES

40.397,00 25.045,56

EXCÉDENT

0,00 21.662,58

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le trésorier soussigné, est arrêté par le Conseil de Fabrique, sous les réserves et observations consignées en tête.

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à MONS, le 22 février 2021

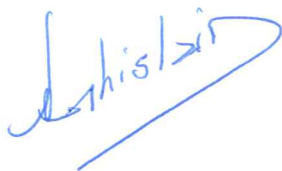
Le Secrétaire,
URBAIN Annie

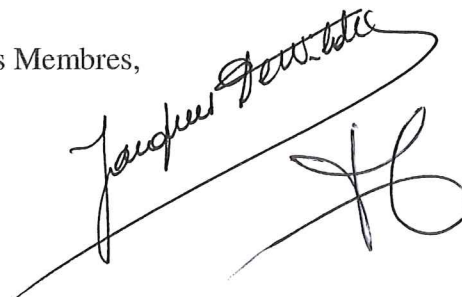


Le Président,
DEGREVE Jean-Marc



Les autres Membres,





Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église de MONS

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du, le trésorier a élaboré le projet de compte, pour l'exercice 2020 ;

Considérant que ledit projet de compte a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de compte répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er}: Le compte de la Fabrique d'église , pour l'exercice 2020, est arrêté à par voix pour, voix contre et abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	29.064,10 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	16.996,22 €
Recettes extraordinaires totales	17.644,04 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.874,28 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	22.171,28 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	46.708,14 €
Dépenses totales	25.045,56 €
Résultat comptable	21.662,58 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du compte est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la Commune de Mons ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de .

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- l'ensemble des factures ou souches (en original et en copie) ;
- les mandats de paiement (en copie) ;
- l'ensemble des extraits de compte (en copie) ;
- les relevés périodiques des collectes reçues (en copie) ;

- un relevé détaillé, article par article, des recettes (avec référence aux extraits de compte) ;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire		
Le Trésorier		
Le Président		
Autre membre présent		
Autre membre présent		